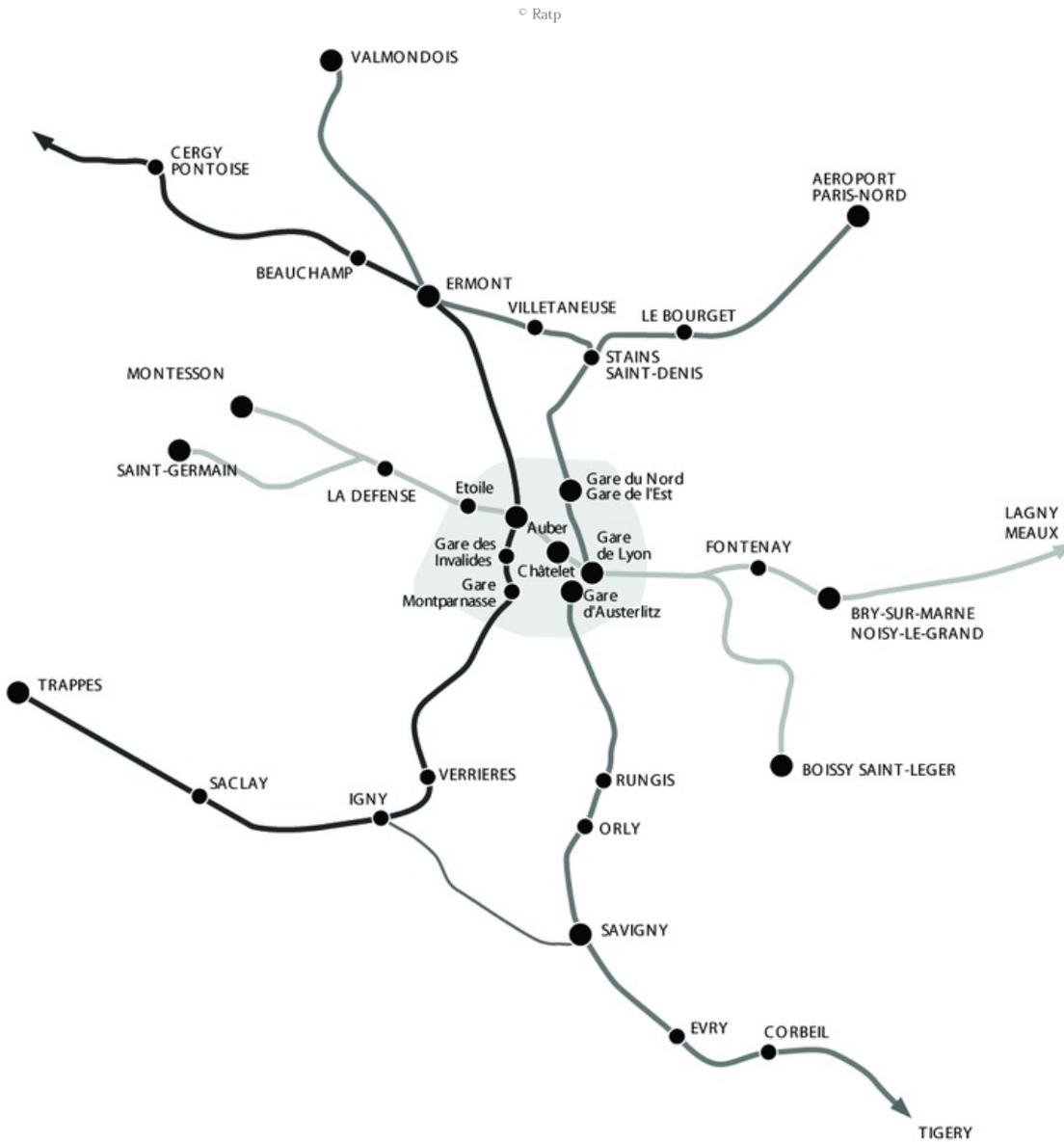


Le RER dans le schéma directeur de 1965



Le 6 août 1960 est une date importante de l'histoire des transports dans la région parisienne. Ce jour-là, le Gouvernement approuve le Pagod (Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne) qui présente notamment une réorganisation des transports parisiens et officialise le concept de RER.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation de la région parisienne de 1965 entérine le projet de RER avec trois lignes :

- une est-ouest ;
- une nord-sud, à l'ouest, entre Cergy et Trappes, via Auber et Montparnasse ;
- une nord-sud, à l'est, entre Valmondois ou l'aéroport de Paris-Nord et Evry/Melun, via les gares du Nord/Est, de Lyon et Austerlitz.